Réhabilitation du réseau d'assainissement et d'eau potable et aménagement à LUCEY

réunion publique du 23/06/2025

CONSILIUM
Le savoir-faire au service de votre projet

SOGEA ENVIRONNEMENT

RSTP
RESEAUX SOUTERRAINS ET TRAVAUX PUBLICS

Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Programme de la réunion

Introduction

Présentation des travaux

Organisation des travaux

Zonage d’assainissement

Coût du service

Montant des travaux

Pourquoi épurer

Des objectifs réglementaires

- Atteinte du bon état écologique des masses d'eau
- Contrôle obligatoire des assainissements non-collectifs et de la conformité des branchements lors d'une vente

Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La situation de la CC2T

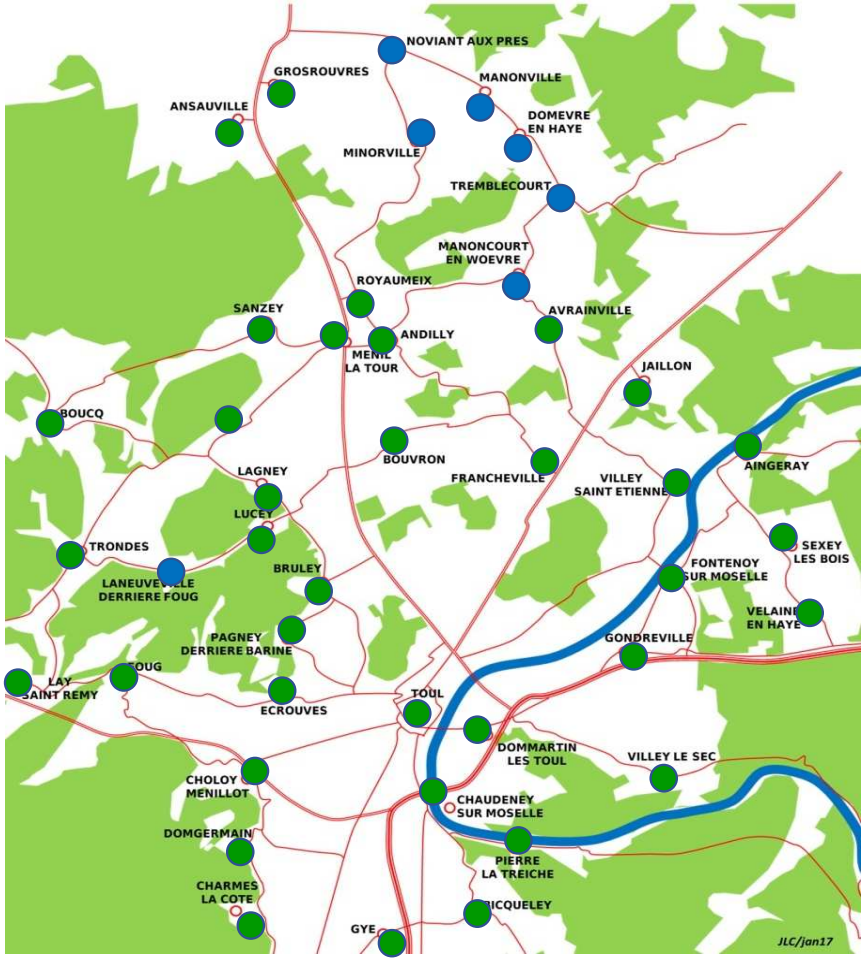

- Communes assainies
- Travaux d'assainissement programmés en 2023 – 2026

Objectif des travaux

Eaux usées :

- Mise en conformité de la commune de Laneuveville-derrière-Foug avec raccordement de l'assainissement à la station de traitement de Lucey
- Collecte des eaux usées – Rénovation du réseau d'assainissement
- Élimination des Eaux Claires Parasites

Eau potable :

- Renouvellement de la canalisation d'eau potable et reprise des branchements en parallèle de l'assainissement
- Création d'une sécurisation d'eau potable entre Lucey et Laneuveville-Derrière-Foug

Aménagement et sécurisation de la traversée de la commune :

- Aménagement sécuritaire (plateaux ralentisseurs et écluse)
- Réduction largeur de chaussée et création de trottoir entre RD908 et rue de l'Arbre Epine + création d'une CVCB

Présentation du projet

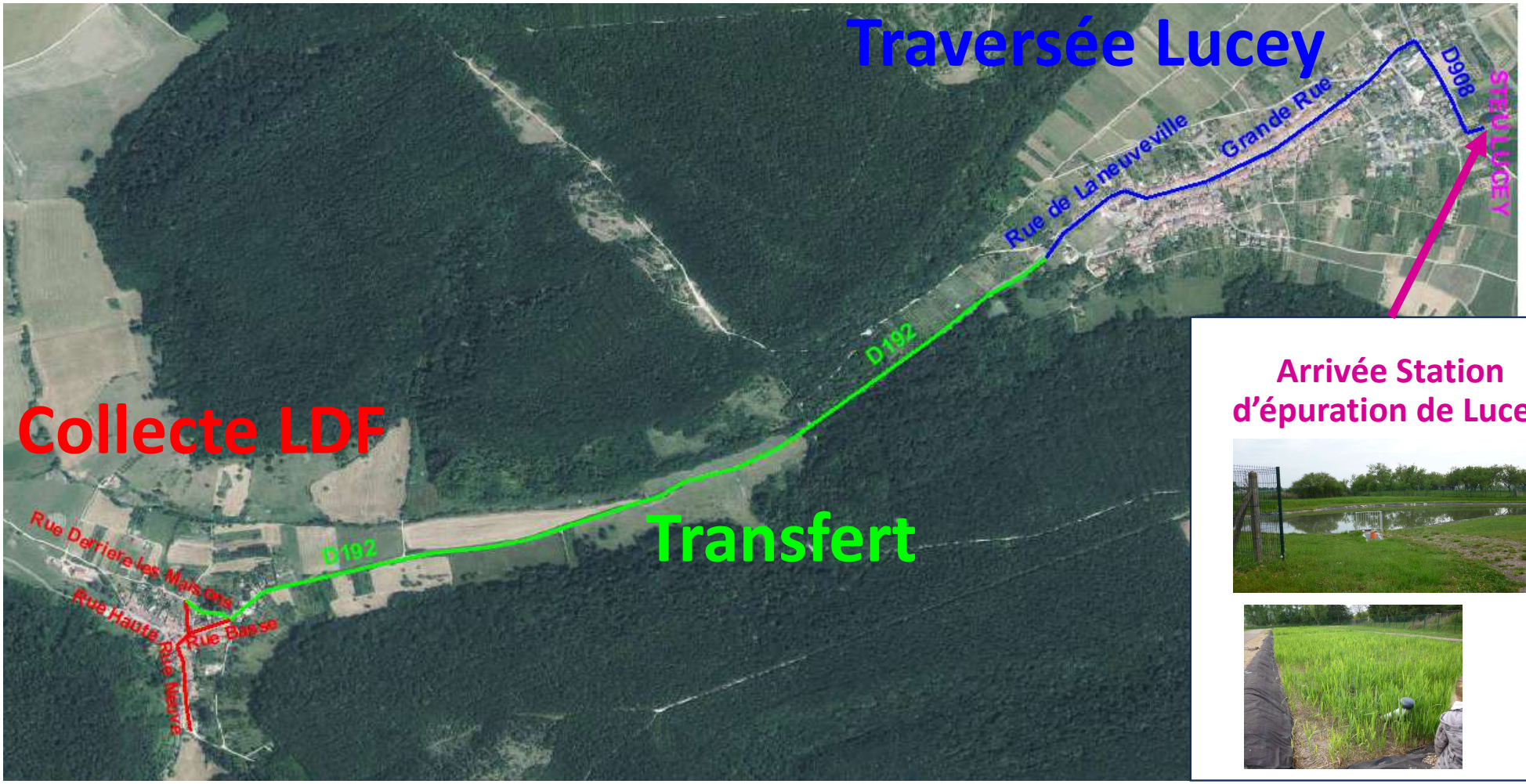

Arrivée Station d'épuration de Lucey

Présentation des travaux Lucey

Assainissement

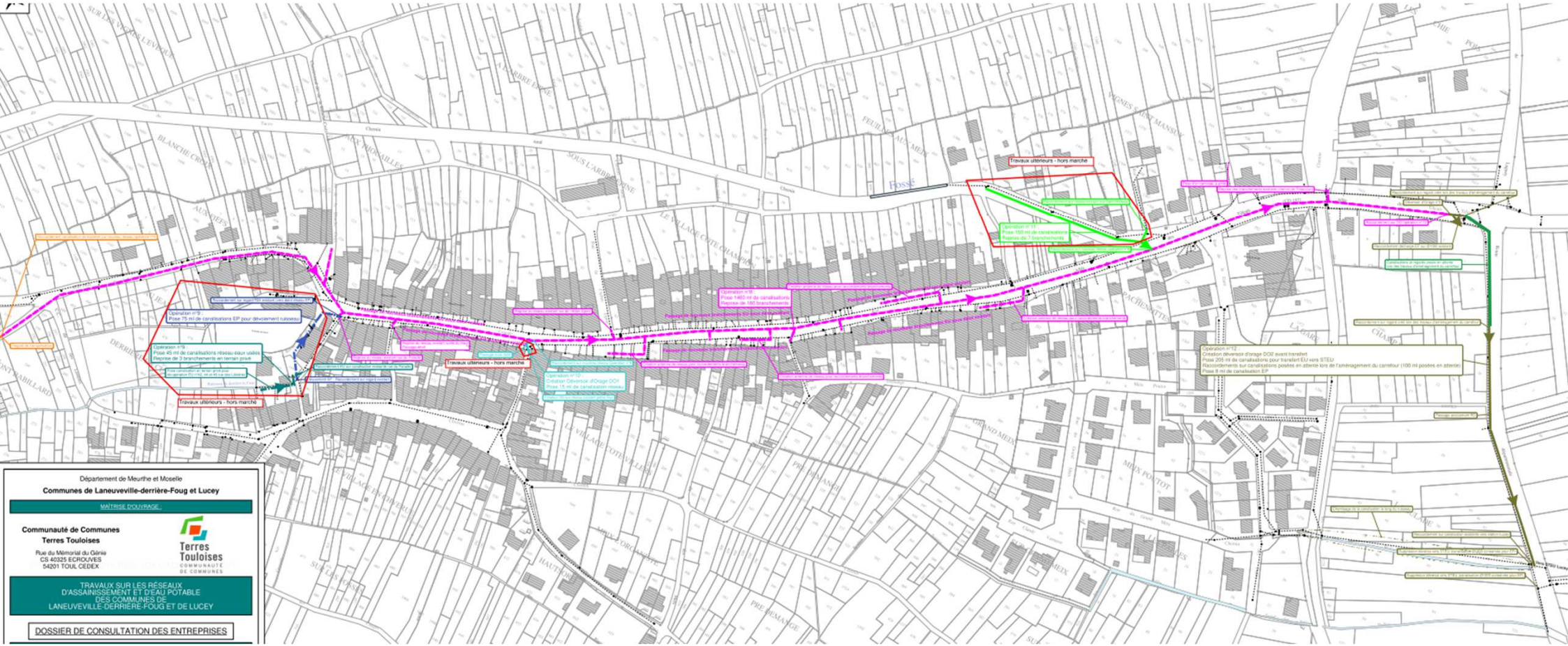

Présentation des travaux Lucey

Eau potable

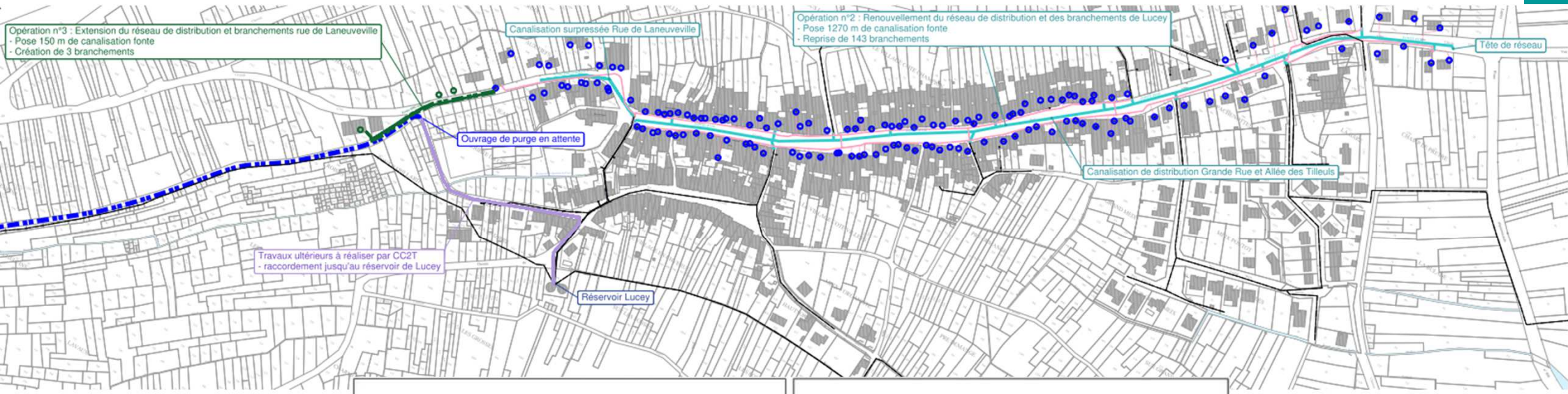

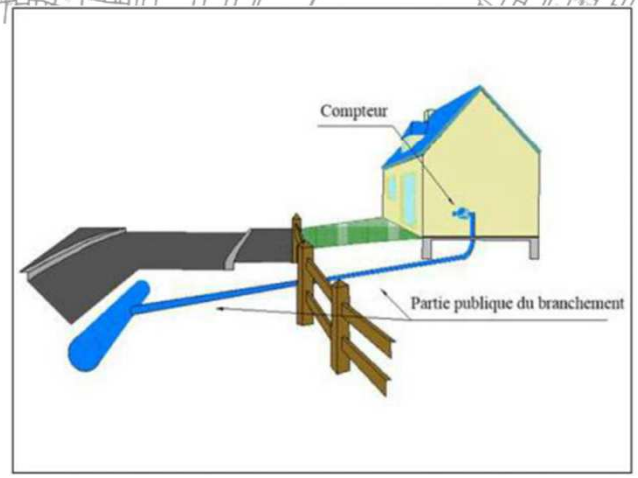

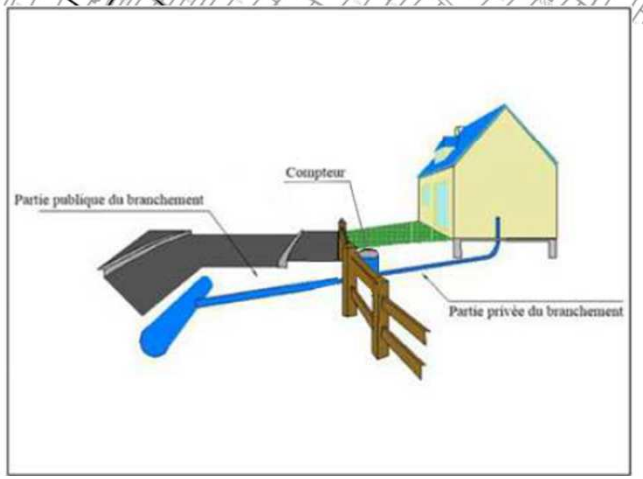

Présentation des travaux Lucey

Aménagement

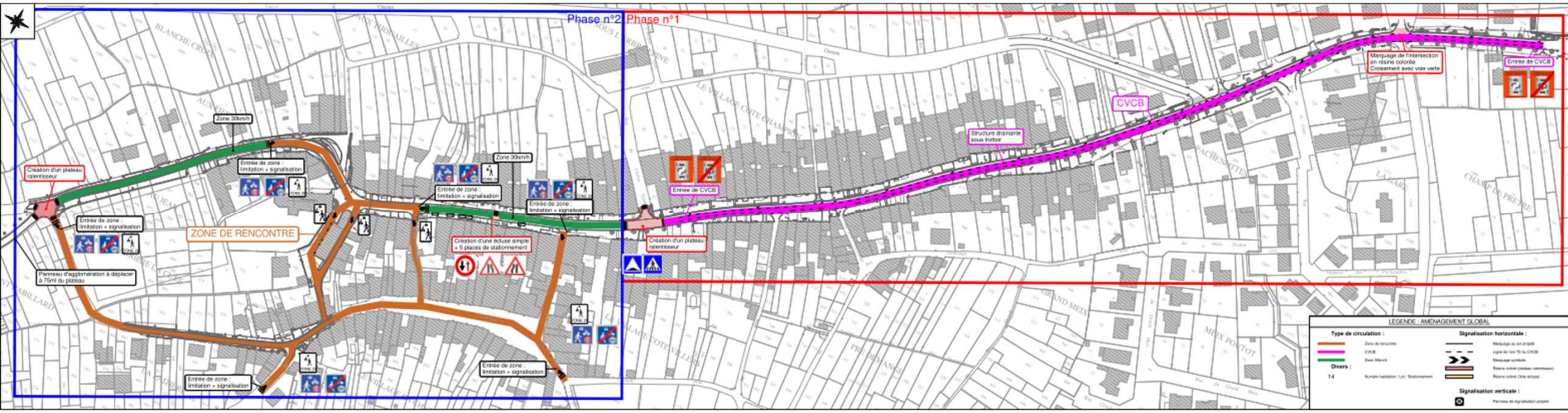

Zone d’installation :

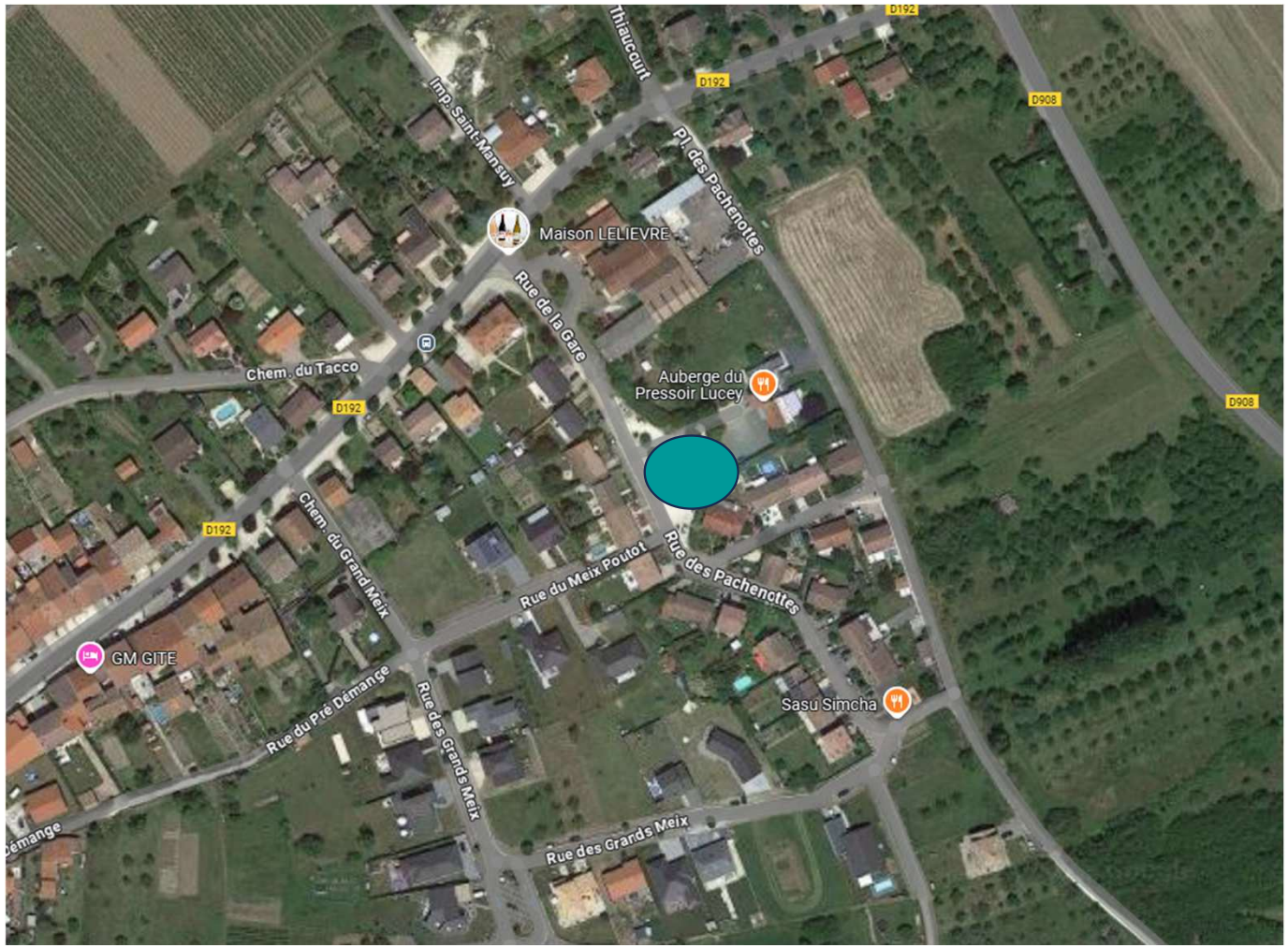

Organisation des travaux :

INTERVENTION EN DOMAINE PRIVE (Reprise des branchements) :

- Prise de rdv avec les propriétaires
- Validation des travaux à réaliser avec le chef de chantier
- Signature de la fiche d'autorisation d'intervention en domaine privé
- Réalisation des travaux par l'entreprise
- Signature d'un PV de réception

Organisation des travaux :

- Lot 2 Transfert entre Lucey et Laneuveville-Derrière-Foug : Route barrée du 07/07/2025 au 29/08/2025 (travaux SOGEA + Département)
- Lot 3 Lucey : Route barrée sauf riverain et transport scolaire + Mise en place de feux en alternat à l'avancement du chantier

Avant commencement des travaux :

- Un constat d'huissier sera réalisé sur les zones concernées par les travaux

Durant toute la période du chantier :

- Maintien de la circulation piétonne et accès aux propriétés
- Maintien de l'accès aux premiers secours
- Mise en place de points de collecte pour les ordures ménagères si nécessaire *(emplacements à valider)*

Référent en cas de besoin sur le chantier : Chef de Chantier

Exemple de travaux d’assainissement et eau potable

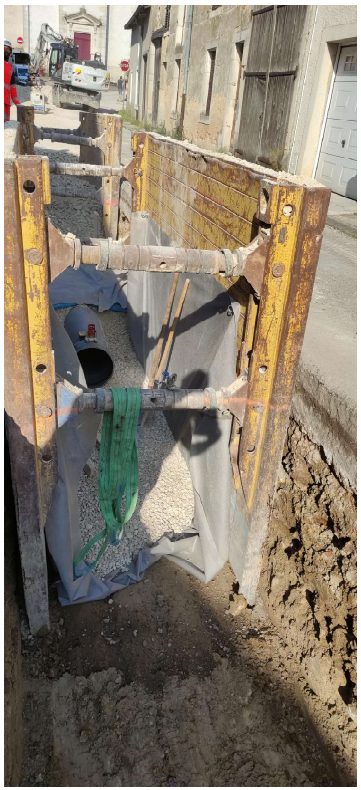

Planning prévisionnel des travaux

1 Juillet 2025 — Démarrage des travaux

Décembre 2025

Mai 2026 — Fin des travaux

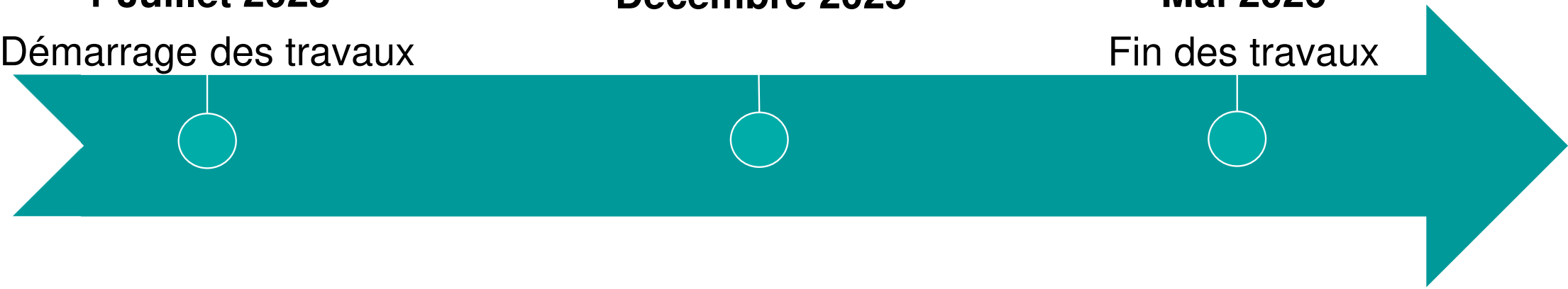

Grande Rue (entre RD908 et rue Arbre Epine)

Rue Arbre Epine jusqu' à sortie Agglomération

Transfert vers la station d'épuration et opérations annexes

Zonage collectif

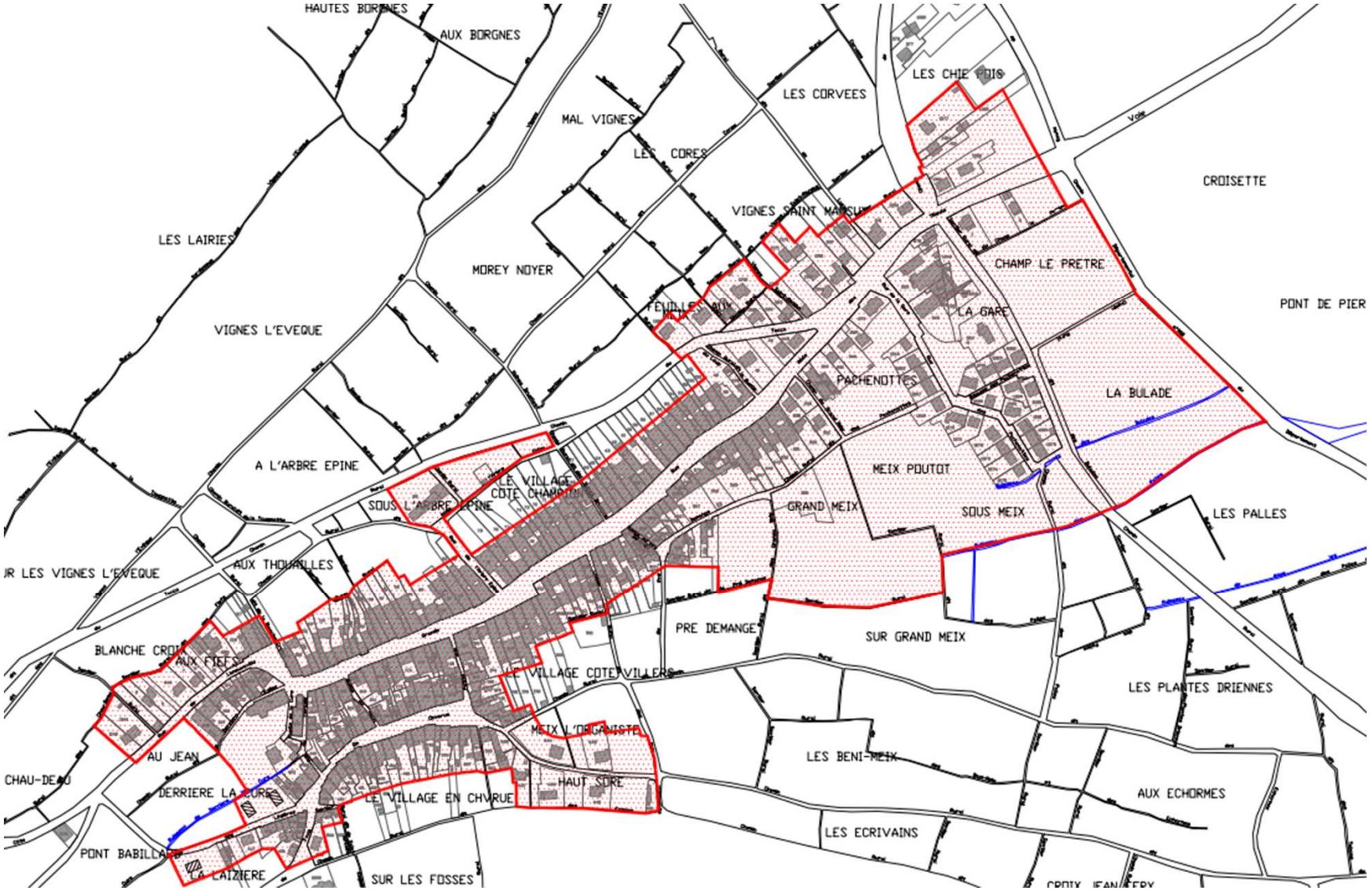

Les obligations des particuliers : Zonage collectif

Construction nouvelle :

- Séparation EU / EP jusqu'en limite de propriété
- Raccordement des EU au(x) réseau(x)
  - Unitaire
  - Séparatif
- Gestion des eaux pluviales à la sources (infiltrations)

Construction existante :

- Si possible séparation EU / EP jusqu'en limite de propriété.
- Rejet EU dans un réseau d'assainissement.
- Rejet des EP au milieu naturel (cours d'eau ou infiltration) ou dans un réseau d'EP (si il existe)

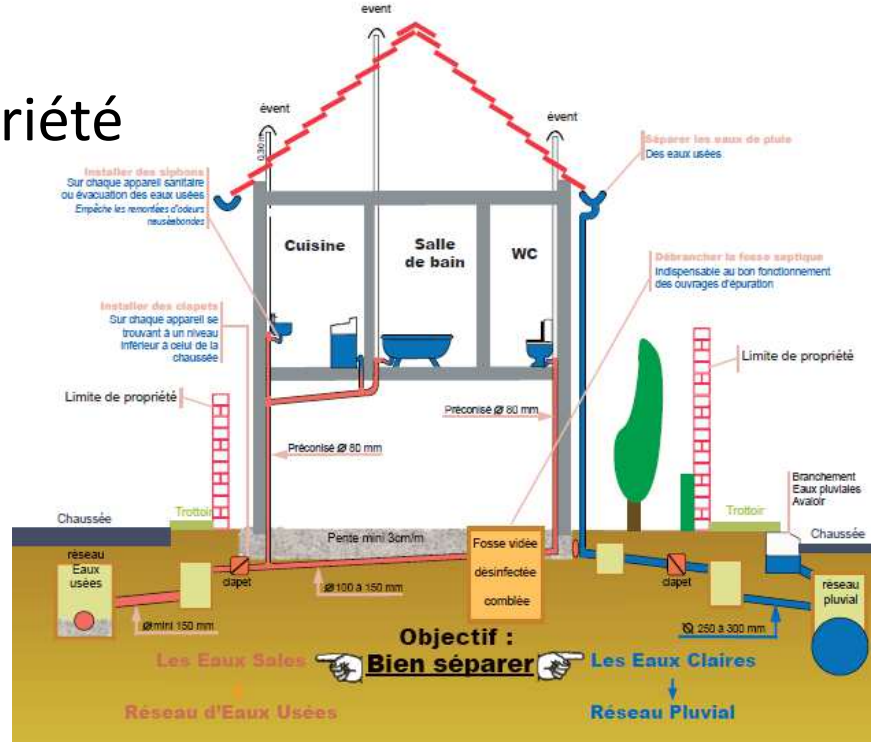

EU : Eaux usées
EP : Eaux pluviales

Les obligations des particuliers : Zonage collectif

- La conformité du branchement
  - ✓Séparation des eaux si nécessaire
  - ✓Regard de branchement
  - ✓Déconnexion des ouvrages d'assainissement non collectif
- Limite de propriété
  - ✓Partie privée du branchement
  - ✓Partie publique du branchement
- Demande de raccordement à la CC2T

Les travaux de mise en conformité en terrain privé sont à la charge financière des particuliers

Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les obligations des particuliers : Zonage non collectif

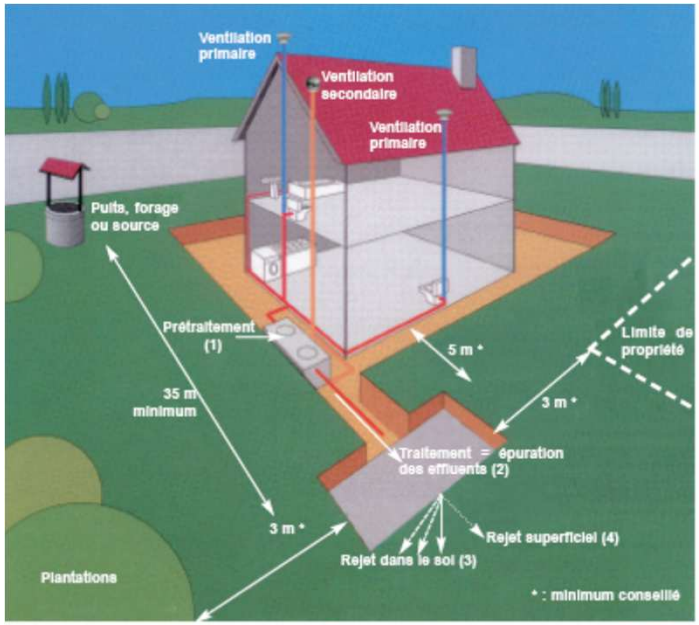

Les obligations des particuliers : Zonage non collectif

- Contrôle des installations existantes par la CC2T

- En cas d'absence d'installation, Obligation de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais

- En cas d'installation non conforme, Obligation de réaliser les mises en conformité sous 4 ans à réception de l'avis ou sous 1 an en cas de vente de l'immeuble

- Contrôle périodique de bon fonctionnement : contrôle tous les 10 ans ; obligation de moyens

Opérations à la charge financière des particuliers

Montant des travaux :

Lot n°1 : Laneuveville-derrière-Foug (chantier terminé)

948 152,00 €TTC

Lot n°2 : Transfert EU et AEP

532 968,00 €TTC

Lot n°3 : Lucey EU et AEP

3 124 742,40 €TTC

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX CC2T
(Assainissement et eau potable): 4 605 862,40 € TTC

MONTANT TRAVAUX (Aménagement communal) : 403 590 €TTC (estimation)

CONSILIUM
Le savoir-faire au service de votre projet

Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Merci pour votre attention
Questions | Réponses

SOGEA ENVIRONNEMENT

RSTP
RESEAUX SOUTERRAINS ET TRAVAUX PUBLICS